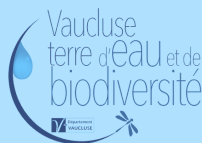


**Afin de préserver nos ressources
et face au déclenchement de
l'alerte vigilance, voici les bons
gestes à adopter :**



Pour en savoir plus



À la maison



Ne faites pas tourner les lave-linges ou les lave-vaisselles à moitié vide



Ne laissez **pas couler l'eau** en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5 fois plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau : une chasse d'eau économique consomme 2 fois moins d'eau, ainsi que l'installation de mousseurs pour robinet et douche



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur



Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m3 par an

Au jardin



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens



Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatiques



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Utilisez des techniques économes : gouttes-à-gouttes ...

Site pour consulter les arrêtés de restrictions d'eau, les secteurs concernés, les zones d'alerte et les actualisés liés à la sécheresse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires

<https://www.vaucluse.gouv.fr>



VigiEau

<https://vigieau.gouv.fr>



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

SOS Pollution : contacter l'Office Français
de la Biodiversité : 04 90 90 49 05

sd84@ofb.gouv.fr

<https://www.ofb.gouv.fr>



eaufrance

<https://www.eaufrance.fr>

Partenaires financiers



UNION EUROPÉENNE



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



établissement public du ministère
chargé du développement durable



<https://www.vaucluse.fr>

MIEUX COMPRENDRE L'ALERTE SÉCHERESSE

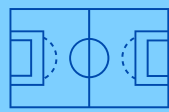
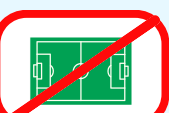
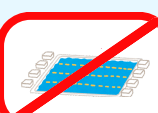
JUILLET 2024

Les niveaux d'alerte : quelles sont les restrictions ? *

ALERTE

ALERTE
RENFORCÉE

CRISE

Nettoyages		Arrosages				Remplissages, Loisirs															
	Voitures		Voiries, façades, terrasses		Jardins potagers		Espaces verts, ronds-points, pelouses, jardinières, plantes en pot et massifs fleuris, arbres et arbustes		Terrains de sport et hippodromes enherbés		Golfs		Piscines privées (de + de 1m3)		Piscines à usage collectif		Fontaines publiques et privées		Jeux d'eau dans les parcs		
																					
	De laver les véhicules (hors stations professionnelles)		Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage		Avant 9h et après 19h		Avant 9h et après 19h		Avant 9h et après 19h		Avant 8h et après 20h		Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions		De remplir et vidanger les piscines à usage collectif		Avec retrait des installations de pompage		Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible		Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
	De laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées du matériel " haute pression" ou d'un système de recyclage d'eau)		Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage		Avant 9h et après 19h		Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)		Avant 9h et après 19h		Sauf greens et départ de golf		Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions		Sauf remise à niveau ou en cas de premier remplissage ou réglementation pour raison sanitaire		Avec retrait des installations de pompage		Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible		Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
	Interdiction		Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire		Avant 9h et après 19h		Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)		Sauf autorisation du service police de l'eau		Sauf pour les greens et seulement avant 8h et après 20h		Interdiction		Sauf pour raison sanitaire		Avec retrait des installations de pompage		Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible		Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3

VIGILANCE: Déclenché lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

ALERTE : Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints.

ALERTE RENFORCÉE : Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints - Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires.

CRISE : Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable - Interdiction totale des usages non prioritaires.

*les restrictions ne concernent pas l'usage de l'eau réalisé à partir d'un récupérateur d'eau de pluie.